



GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

Document à conserver

Ce document fait référence aux critères obligatoires pour le classement des meublés de tourisme par niveau d'étoiles (de 1 à 5 étoiles).

Il vous permet de déterminer la catégorie de classement à demander et de préparer au mieux la visite de contrôle.

Le classement des meublés de tourisme est un système à points " obligatoires " et " optionnels " ; la liste complète des critères est jointe au dossier.

Pour obtenir le classement souhaité, le meublé doit satisfaire à 100% des points obligatoires, avec une tolérance de 5%, ce qui représente environ 7 à 8 points obligatoires (les points non validés doivent être compensés par 3 fois plus de points optionnels).

Le meublé doit en plus, satisfaire respectivement à 5%, 10%, 20%, 30%, 40%, des points optionnels pour les classements 1*, 2*, 3*, 4* et 5*.

Le total des points sera calculé le jour de la visite de contrôle, en tenant compte des critères non applicables.

Tous les équipements exigés, même les plus petits, doivent être présents dans le meublé le jour de la visite.

Les sanitaires (salles d'eau et WC), les sols/murs/plafonds, le mobilier, la literie, la cuisine ou coin cuisine, les équipements, doivent être propres et en bon état.

D'autre part, nous vous conseillons de vous assurer que les lits superposés, lits en hauteur, escaliers, garde-corps, rampes,...répondent aux normes de sécurité.

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision.

Cordialement,

Le service classement des meublés de tourisme de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne.

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

GRILLE 1 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 1 ETOILE

POINTS	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : 12 m² Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : 7m² Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : 3m²			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond minimale de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour les T2 et plus, les surfaces habitables peuvent être globalisées (hors sanitaires) das la limite de 7 m ² min. par pièce. Tolérance de 4 couchages par pièce d'habitation
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
1	3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation			Y compris dans les salles d'eau (les multiprises ne valident pas le critère).
3	4	Eclairage en état de fonctionnement dans chaque pièce			Eclairage électrique correct et suffisant.
3	14	Occultation opaque dans chaque pièce recevant du couchage			Volets ou rideaux, stores occultants.
5	16	Existence d'un système de chauffage, quelle que soit la période de location			Y compris dans les salles d'eau. Les chauffages d'appoints ne sont pas acceptés.
2	20	Etendage à linge			Présent à l'intérieur du logement
3	21	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent)			Présents à l'intérieur du logement.
3	23	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant			Si penderie, celle-ci doit être équipée de cintres de qualité (exemples : bois ou type « sécurisé »). Cintres « fil de fer » non acceptés.
4	25	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du meublé			
3	26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté à la capacité d'accueil			Canapé convertible accepté. Le critère devient non applicable s'il n'y a pas de séjour (exemple : studio).
1	27	Présence d'une table basse			Le critère devient non applicable dans le cas de studios

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
4	28	Respect des dimensions du ou des lits : Pour une personne : 80 cm x 190 cm Pour 2 personnes : 140 cm x 190 cm			Tolérance pour : - Lits superposés (80cmx190cm) - lits jumeaux ou lits gigogne (80*190) pouvant être rassemblés en lit double de 160 cm - canapés-lits convertibles 130 cm x 190 cm, pour 2 personnes mais uniquement dans les studios - lits escamotables dans les studios
2	30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante			1 oreiller par personne
2	31	2 couvertures ou 1 couette par lit			
2	32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles			
2	33	Eclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel			
SANITAIRES : EQUIPEMENTS SANITAIRES REQUIS POUR LES LOGEMENTS <u>JUSQU' A 6 PERSONNES</u>					
2	37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré, intérieur au logement			Présence d'une fenêtre ou ventilation.
3	38	Une salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement			
3	39	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche et/ou baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ;			Rideau de douche toléré.
2	41	WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement			Toilette sèche acceptée.
5	43	Une 2 ^{ème} salle d'eau privative dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès indépendant			Pour les logement de moins de 7 pers, ce critère et NA pour les 1,2,3,4*. Si toutes les chambres sont équipées de salles d'eau, alors le critère est validé. Le critère peut être validé si cette 2 ^{ème} salle d'eau n'a pas d'accès indépendant ; uniquement si la 1 ^{ère} salle d'eau jusqu'à 6 pers) a bien un accès indépendant;
SANITAIRES : EQUIPEMENTS SANITAIRES REQUIS POUR LES LOGEMENTS <u>A PARTIR DE 7 PERSONNES</u>					
3	44	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche et/ou baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche			Pour les logements de moins de 7 pers, ce critère et NA pour les 1,2,3,4*.
2	45	Un 2 ^{ème} WC intérieur au logement WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement			Toilette sèche acceptée Pour les logements de moins de 7 pers, ce critère et NA pour les 1,2,3,4*.

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
1	49	Patères(s) ou porte-serviettes			
2	51	Miroir de salle de bain			
2	53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir			
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
3	56	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur			
3	57	Table de cuisson Logement jusqu'à 4 personnes : 2 foyers Logement à partir de 5 personnes : 4 foyers			Pour exigence de 4 foyers, si plaque induction ou vitrocéramique à 3 foyers, critère réputé acquis.
3	59	Four ou mini-four			
4	61	Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée			Il est entendu par "ventilation" une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine
3	63	Quantité de Vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs			
3	65	Équipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économiseur, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet			
2	68	Cafetière			
4	74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur			110 litres pour 2 personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire.
1	76	Poubelle fermée avec couvercle			Avec couvercle, même si dans un placard
ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS					
4	77	Ascenseur pour accéder au 4 ^{ème} étage à partir du rez de chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est au rez de chaussée, le critère devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1 ^{er} et 3 ^{ème} étage, le critère est optionnel.
4	79	Parking voiture : emplacement à proximité			En cas de contrainte locale, le critère devient non applicable.

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

ETAT ET PROPRETE DES INSTALLATIONS ET DES EQUIPEMENTS					
5	95	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état			Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abîmé.
5	96	Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état			Absence de saleté sur les murs, de peinture écaillées, le papier peint abîmé et déchiré, decarrelage cassé, de moquette tachée, de traces de moisissures...
5	97	Le mobilier est propre et en bon état			Absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales
5	98	La literie est propre et en bon état			Ensemble constitué par matelas et sommier. Absence de tâches, de trous, de décoloration.
5	99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état			Absence d'équipements cassés, déboîtés et sales. Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, de traces de moisissure...
SERVICES AUX CLIENTS					
3	100	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère			
2	105	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur			
2	106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur			
2	111	Présence de produits d'entretien			
ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE					
2	116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information			
1	121	Document accessible mis à disposition			Si le meublé est labellisé Tourisme et handicap, le critère est validé
3	123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie			
3	126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau			
1	128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement			Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif alors le critère est non applicable
2	130	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement			Document fourni par nos soins au propriétaire ou au mandataire.
1	132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement			

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

GRILLE 2 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 2 ETOILES

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile

POINTS	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : 14 m² Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : 8 m² Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : 3m²			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond minimale de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour les T2 et plus, les surfaces habitables peuvent être globalisées (hors sanitaires) dans la limite de 7 m ² min. par pièce. Tolérance de 4 couchages par pièce d'habitation
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
2	6	Accès internet par un réseau local sans fil (wifi)			Sauf impossibilité technique (ex. zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
2	8	Télévision à écran plat avec télécommande			
AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
4	28	Respect des dimensions du ou des lits : Pour une personne : 90 cm x 190 cm Pour 2 personnes : 140 cm x 190 cm			Tolérance pour : - Lits superposés (80cmx190cm) - lits jumeaux ou lits gigogne (80*190) pouvant être rassemblés en lit double de 160 cm - canapés-lits convertibles 130 cm x 190 cm, pour 2 personnes mais uniquement dans les studios - lits escamotables dans les studios
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
2	48	Une prise de courant libre à proximité du miroir			
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
2	60	Four à micro-ondes			
2	66	Au moins 2 équipements de petit-électroménager			
1	70	Bouilloire			
1	71	Grille-pain			
SERVICES AUX CLIENTS					
3	102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant			
2	110	Service de ménage proposé systématiquement			

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

GRILLE 3 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 3 ETOILES

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile et 2 étoiles

POINTS	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : 18 m² Surface <u>moyenne</u> minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : 9 m² Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : 3m²			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond minimale de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour les T2 et plus, les surfaces habitables peuvent être globalisées (hors sanitaires) dans la limite de 7 m ² min. par pièce. Tolérance de 4 couchages par pièce d'habitation
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
2	11	Radio			Sauf impossibilité technique (ex. zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
3	18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus			Lave linge privatif obligatoire - Tolérance dans un local privatif extérieur au logement
2	22	Fer et Table à repasser			
3	24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation			
AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
4	28	Respect des dimensions du ou des lits : Pour une personne : 90 cm x 190 cm Pour 2 personnes : 140 cm x 190 cm			Tolérance pour : - Lits superposés (80cmx190cm) - lits jumeaux ou lits gigogne (80*190) pouvant être rassemblés en lit double de 160 cm - lits escamotables dans les studios
2	36	Présence d'une table de chevet par personne			
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
2	46	Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo			
3	47	Présence de produits d'accueil			
2	54	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)			
1	55	Sèche-Cheveux électrique en nombre suffisant			un 2ème sèche-cheveux est exigé dans le logement à partir de 7 pers
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
3	57	Table de cuisson Logement jusqu'à 4 personnes : 4 foyers Logement à partir de 5 personnes : 4 foyers			Pour exigence de 4 foyers, si plaque induction ou vitrocéramique à 3 foyers, critère réputé acquis.

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

2	73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 pers.			
2	75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur			
ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS					
4	78	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussé			Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est au rez de chaussée, le critère devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, le critère est optionnel.
3	80	Emplacement(s) privatif(s)			En cas de contrainte locale, le critère est non applicable
SERVICES AUX CLIENTS					
2	101	Mise à disposition d'un livret d'accueil			
2	107	Linge de table			
2	109	Matériel pour bébé à la demande			

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

GRILLE 4 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 4 ETOILES

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles et 3 étoiles

POINTS	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : 20 m² Surface minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : 10 m² Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : 3m²			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond minimale de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Tolérance de 4 couchages par pièce d'habitation
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
2	9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT			
3	15	Le logement est équipé de double vitrage			Ce critère est non applicable en cas d'impossibilité architecturale et/ou impossibilité locale justifiée.
2	19	Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus			Sèche linge privatif obligatoire - Tolérance dans un local privatif extérieur au logement.
AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
4	28	Respect des dimensions du ou des lits : Pour une personne : 90 cm x 200 cm Pour 2 personnes : 160 cm x 200 cm			Tolérance pour : - Lits superposés (80cmx190cm) - lits jumeaux ou lits gigogne (80*190) pouvant être rassemblés en lit double de 160 cm - lits escamotables dans les studios
2	34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage centrale près du lit			
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
2	40	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude une douche (dimensions supérieures au standard) et/ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard ; une baignoire et une douche			Dimensions douche standard : 80cm x 80 cm Dimensions baignoire standard : 170 cm x 75 cm
2	52	Miroir en pied			
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
1	64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne			
2	69	Machine à espresso			
2	72	Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes			

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS				
2	87	Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement		Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété.
SERVICES AUX CLIENTS				
2	103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client		
2	108	Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur		
2	112	Adaptateurs électriques		
2	113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement		
2	114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère		

GRILLE "AUTODIAGNOSTIC" - CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

GRILLE 5 : CRITERES **OBLIGATOIRES** POUR **5 ETOILES**

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles et 4 étoiles

POINTS	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : 20 m² Surface minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : 10 m² Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : 3m²			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond minimale de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Tolérance de 4 couchages par pièce d'habitation
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
3	17	Existence d'un système de climatisation et/ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement			sauf pour la haute montagne (sup. à 1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
2	42	WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau			Toilette sèche acceptée.
2	50	Sèche-serviettes électrique			